

DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale
sur les Granulats

Département de Meurthe-et-Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de
zones exploitées en gravières sur le
site de RICHARDMENIL (54)

Opération n° 36.54.19

COMPTE RENDU DE TRAVAIL



n° 12797-2

Laurent ROUGIEUX

Octobre 1989

R 30042 LOR 4S 89



DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE
Comité de Gestion de la TPG - Département de Meurthe-et-Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées en
gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)

Opération n° 36.54.19 - Compte rendu de travail

Laurent ROUGIEUX
R 30042 LOR 4S 89

R E S U M E

Le DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE (DAN) réaménage les anciennes gravières de RICHARDMENIL en une réserve d'eau potable de 3,0 M de m3.

Ces travaux sont subventionnés par la Taxe Parafiscale sur les Granulats.

Ce compte rendu de travail présente les différentes réalisations effectuées sur la période Juin 1986 - Novembre 1989. Il s'agit surtout du terrassement et de l'aménagement du bassin B qui couvre une surface de 36 ha environ.

Au titre de la convention du 2 mars 1984, le DAN sollicite une subvention de 392.838,78 F TTC auprès du Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats.

DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE
Comité de Gestion de la TPG - Département de Meurthe-et-Moselle

Travaux de réaménagement en réserve naturelle de zones exploitées en
gravières sur le site de RICHARDMENIL (54)

Opération n° 36.54.19 - Compte rendu de travail

Laurent ROUGIEUX
R 30042 LOR 4S 89

S O M M A I R E

	Page
1. HISTORIQUE DE L'OPERATION.....	1
2. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX FIN 1989.....	1
2.1. Travaux effectués en 1986.....	1
2.2. Travaux effectués en 1988.....	2
2.3. Travaux effectués en 1989.....	2
3. TRAVAUX RESTANT A REALISER.....	3
4. EVALUATION DES REALISATIONS FINANCIABLES AU TITRE DE LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS.....	4
4.1. Aménagements gravières.....	4
4.1. Terrassements	
4.2. Etanchéification, consolidation des digues	
4.2. Infrastructures.....	5
4.3. Rémunération globale.....	6
5. CONCLUSIONS.....	6

1. HISTORIQUE DE L'OPERATION

En 1984, le Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats a accepté de participer au financement du projet de transformation des anciennes gravières de la Société des Sablières de Richardménil (figure 1 - Plan de situation).

Ce réaménagement a pour but premier de fournir à l'agglomération nancéenne une réserve d'eau potable de 3 millions de m³. Un aménagement partiel du site en zone de loisirs pourra être réalisé s'il est compatible avec la vocation primaire du projet.

En 1986, le BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (BRGM) - Service Géologique Régional Lorraine, chargé par le Comité de Gestion de la Taxe Parafiscale sur les Granulats (TPG) du contrôle et du suivi des travaux, a réalisé un premier compte rendu de travail (voir rapport BRGM 86 SGN 347 LOR de juin 1986).

En 1987, il n'y a pas eu de travaux entrepris sur la réserve, le présent rapport rend compte des travaux effectués fin 1986 et lors des années 1988-89.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX FIN 1989

2.1. Travaux effectués en 1986

Il s'agit exclusivement de travaux d'infrastructures : pose de la dernière partie de la canalisation fonte en Ø 1400 entre la prise d'eau en réserve et la station de pompage (90 ml), pose des équipements (vannages, asservissements) des prises d'eau en Moselle et en réserve.

4.3. Rémunération globale

Le total des différents rémunérations effectuées par la Taxe serait donc, pour la période allant de Juin 1986 à Novembre 1989, de :

DAN		BRGM		TOTAL	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
314.300,00	372.759,80	16.930,00	20.078,98	331.230,00	392.838,78

5. CONCLUSIONS

Les travaux de réaménagement des anciennes gravières de RICHARDMENIL (54) en réserve d'eau potable pour le DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE se sont poursuivis suivant le calendrier arrêté en Mai 1986.

En l'état actuel, la réserve est exploitable sur plus des 2/3 du volume définitif (3 millions de m3).

Le DAN sollicite de la TGP le versement des subventions correspondant aux travaux effectués, soit la somme de 331.230,00 F HT (392.838,78 F TTC) dont 16.930,00 F HT (20.078,98 F TTC) pour rémunération des opérations de contrôle.

Le prochain compte rendu de travail devrait être remis au Comité de la TPG à l'issue de l'aménagement du bassin A, soit vers la fin de l'année 1991.

La réception finale et le rapport de fin de travaux sont prévus pour la fin de l'année 1992.